



**ORGANISATION DES HANDICAPÉES EN ACTION POUR LE PROGRES
(OHAP)**

&

**PROJET DE PLAIDOYER EN FAVEUR DE MESURES CONCRETES PAR LE
GOUVERNEMENT D'HAÏTI POUR S'ASSURER QUE L'INFORMATION
PUBLIQUE EST ACCESSIBLE, CONFORMEMENT AUX ARTICLES 8
(SENSIBILISATION) ET 21 (ACCES A L'INFORMATION) DE LA CRDPH.**

**RAPPORT D'ENQUÊTE SUR L'ACCESSIBILITÉ INFORMATIONNELLE DES PERSONNES
HANDICAPÉES EN HAÏTI**

ÉLABORÉ PAR : EDEN LUBÉRIS, PHD

AOUT 2021

Sommaire

PREMIERE PARTIE	2
1- Contexte	2
2- Objectifs	3
3- Méthodologie	3
DEUXIEME PARTIE	5
1- Présentation des résultats de l'enquête	5
1.1- Informations relatives aux participants	5
- <i>Profil des participants</i>	5
1.2- Du statut des associations	5
- <i>Les champs d'intervention des associations participantes</i>	5
- <i>L'étendue des associations participantes</i>	6
1.3- Connaissances relatives aux droits à l'information des personnes handicapées en Haïti	7
1.4- Types d'informations officielles et canaux de communications les plus utilisés en Haïti	8
1.5- L'accessibilité des informations officielles utilisés en Haïti	8
1.6- Catégories de handicap et difficultés d'accès aux informations officielles	9
1.6.1- Les causes du manque d'accès à l'information	10
1.6.2- Les conséquences du manque d'accès à l'information	11
1.7- L'accessibilité des informations utilisés en Haïti	12
1.8- Catégorie de handicap et types d'informations accessibles	13
1.9- Accessibilité des informations et mesures convenables	18
TROISIEME PARTIE	20
Résumé et discussion des résultats de l'étude	20
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS GENERALES	27

PREMIERE PARTIE

1- Contexte

L'information joue un rôle important dans le système de communication. Elle permet aux gens non seulement de mieux s'exprimer sans faire de diffamation, mais aussi de pouvoir participer pleinement dans la vie sociale. L'article 21 de la Convention des Droits des Personnes Handicapées (CDPH) fait obligation aux États Parties de prendre les mesures appropriées pour garantir la liberté d'expression et d'opinion ainsi que l'accès à l'information aux personnes handicapées. Cependant, l'examen du rapport d'Haïti par le comité de droit a clairement démontré l'urgente nécessité de prendre les mesures appropriées pour assurer l'accès à l'information aux personnes handicapées. Ce qui démontre combien il est opportun que le droit à l'information soit accessible à tous et à toutes, quel que soit leur aptitude et leurs besoins particuliers. En effet, l'accessibilité à l'information constitue un déterminant fondamental pour la participation sociale effective des personnes handicapées. La prise de conscience de cet état de fait par les acteurs clés est donc cruciale pour que la société haïtienne rentre dans une dynamique d'accessibilité informationnelle. Ainsi, il s'avère nécessaire que des mesures concrètes soient prises en particulier par les autorités étatiques et la société civile en générale afin que les informations soient accessibles notamment dans le cadre des émissions télédiffusées en direct et dans les réseaux sociaux et les affiches d'informations conçues.

Toutefois, très peu de données sont disponibles quant à la situation réelle en matière d'accessibilité informationnelle aux personnes handicapées. C'est dans cette perspective, l'Organisation des Handicapés en Action pour le progrès (OHAP), avec l'appui financier de Disability Rights Fund (DRF) réalise ce sondage. Le but consiste à dresser un rapport objectif, en se basant sur des données relatives à la perception et les expériences des principaux acteurs.trices (Personnes handicapées, personnes travaillant avec des personnes handicapées et Organisations de / et pour personnes handicapées), incluant des recommandations pertinentes au regard des résultats. Ce rapport sera également vulgarisé et transmis aux autorités compétentes notamment le ministère de la communication, le Conseil National des Télécommunications (CONATEL) et les associations des médias pour les suites nécessaires.

2- Objectifs

Ce sondage a pour objectifs de :

- Disposer des informations relatives à l'accès des personnes handicapées à l'information ;
- Conscientiser et sensibiliser des OPHs sur l'importance de l'accessibilité de l'information pour l'inclusion des personnes handicapées ;
- Alerter les autorités sur l'impact de l'inaccessibilité de l'information pour l'inclusion et la participation des personnes handicapées.

3- Méthodologie

Les interviews ont été réalisées par questionnaires auto-administrés en ligne via divers canaux de communication y compris les réseaux sociaux.

3.1- Participants

Cette enquête a été menée par **OHAP de Mai à Juillet 2021** auprès d'un échantillon composé de personnes physiques et morales dont :

- **26 personnes physiques**, particulièrement des professionnels travaillant du secteur et des personnes handicapées soit **65 %**.
- **12 associations** de/et pour personnes handicapées, soit **35 %**.

4- Procédure

4.1- Recrutements des participants

Les participants sont subdivisés en deux grandes catégories. La première catégorie est constituée de personnes handicapées et de professionnels qui travaillent avec/et auprès des personnes handicapées. Tandis que la seconde est composée uniquement d'associations de/et pour personnes handicapées. Puisque l'enquête se réalise uniquement en ligne, nous avons diffusé le lien avec une note explicative par mail et sur les réseaux sociaux (WhatsApp, Facebook, et instagram). Puis, nous avons contacté via téléphone certains professionnels, personnes handicapées et associations de/et pour personnes handicapées afin de les informer et du même coup les motiver pour y prendre part.

4.2- Adaptation du questionnaire

Afin de rendre accessible le questionnaire à tous.les lesparticipants.es nous avons rendu le questionnaire initial plus simple avant de le mettre en ligne. Nous avons :

- donné la possibilité à tous de cocher une ou plusieurs réponses qui leurs conviennent pour chaque question.
- rendu le questionnaire disponible en deux langues Créole et Française.
- utilisé des phrases simples et courtes pour une meilleure compréhension

4.3- Consignes

Les consignes suivantes ont été communiquées en créole aux participants de cette étude : « Dans le cadre d'un projet réalisé par OHAP et financé par DRF, nous allons vous proposer un questionnaire écrit subdivisé en deux grandes parties. La première partie est consacrée à l'identification soit d'une personne morale ou personne physique auxquelles ce questionnaire est destiné. Tandis que la seconde partie est consacrée aux questions relatives au droit d'accès à l'information pour les personnes handicapées ». Nous les avons demandé également de « crocher la ou les réponse (s) satisfaisantes ». Puis, précisé que « ce questionnaire écrit n'est pas une évaluation, vous ne serez pas notés. De ce fait, vous êtes libres de répondre aux questions selon vos connaissances ».

4.5- Passation

La passation du questionnaire a été réalisée en ligne¹. Les participants.es ou répondants.es avaient eu le temps de bien lire avant de répondre aux questions puis soumettre le questionnaire.

4.4- Difficultés rencontrées

La réalisation de cette étude a été retardée non seulement à cause de la réticence des associations pour participer à une enquête en ligne (problèmes d'électricités, de connexions d'internet, d'utilisation de la technologie) mais aussi des troubles sociopolitiques (manifestations et mort du président Jovenel Moïse).

¹Etude réalisée en ligne par l'association OHAP autour du droit à l'information pour les personnes handicapées. Questionnaire disponible sur google forms.

DEUXIEME PARTIE

1- Présentation des résultats de l'enquête

1.1- Informations relatives aux participants

- Profil des participants

En s'adressant à un public diversifié, ce sondage couvre tout le champ du handicap en Haïti.

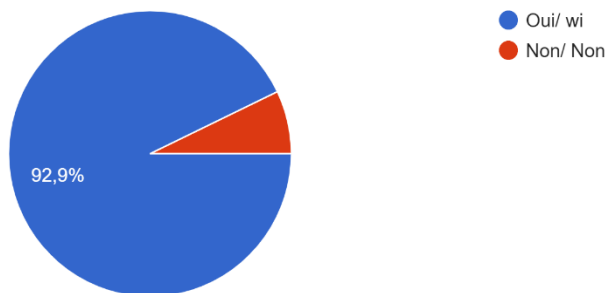
- **35 %** sont des associations de / pour les personnes handicapées
- **32,7 %** sont des personnes travaillant avec des personnes vivant avec une déficience
- **32,3%** des répondants se sont identifiés comme des personnes vivant avec une déficience (motrice, auditive, visuelle, intellectuelle, plurihandicap)

1.2- Du statut des associations

Les résultats montrent que **92,9 %** des associations qui ont participé à l'enquête ont une reconnaissance légale. Seulement **7,1 %** n'ont pas une reconnaissance légale (voir graphique # 1).

GRAPHIQUE # 1

L'association a-t-elle une reconnaissance légale /Eske leta rekonèt asosyasyon an
14 réponses



- Les champs d'intervention des associations participantes

Les associations qui ont répondu à ce sondage interviennent dans des domaines assez variés, dont certaines d'entre elles interviennent dans plusieurs domaines en même temps. Les résultats précisent que **100%** des associations participantes travaillent dans l'éducation, mais interviennent

également dans la culture et les loisirs, la santé, la justice, la nutrition, les plaidoyers et l'émancipation des personnes vivant avec une déficience.

- *L'étendue des associations participantes*

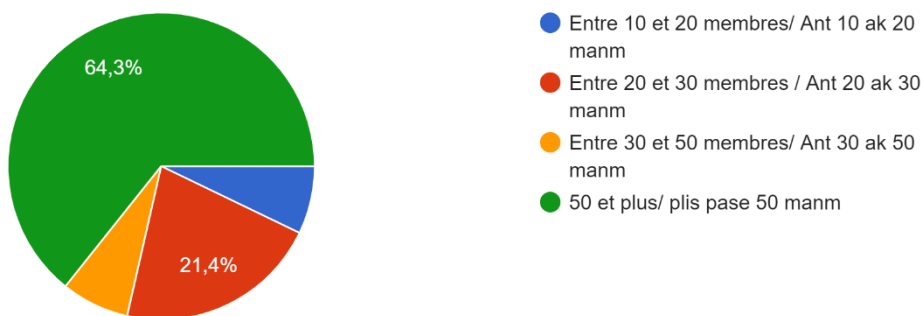
Les résultats démontrent que (voir graphique # 2) :

- **64,3 %** des associations ont plus de 50 membres,
- **21,4 %** des associations ont entre 20 à 30 membres
- **8 %** des associations ont 30 à 50 membres
- **6,3 %** des associations ont entre 10 à 20 membres

GRAPHIQUE # 2

L'association a combien de membre / Konbyen manm asosyasyon genyen

14 réponses



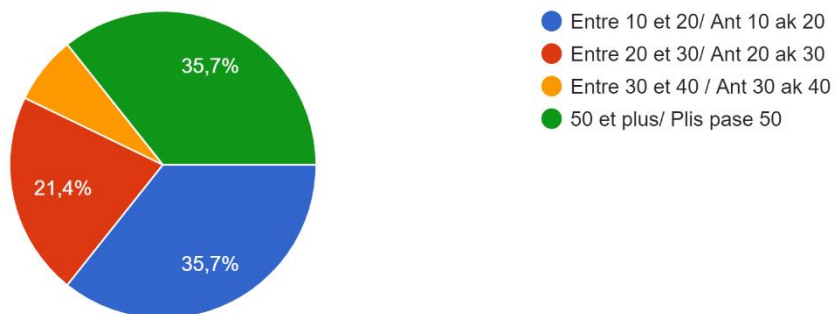
En ce qui concerne la problématique du genre les résultats (Graphique # 3) montrent que :

- **35,7 %** des associations ont plus de 50 femmes membres ce qui représentent au moins 70 % de leurs membres car ce sont pour la plupart des associations de femmes (féministe);
- **35,7 %** des associations ont entre 10 et 20 femmes membres ce qui représentent au moins 10 % des membres;
- **21,4 %** des associations ont entre 20 et 30 femmes membres, soit une proportion de 15 % des membres;
- **7,19 %** des associations ont entre 30 à 40 femmes membres soit de 20 % des membres.

GRAPHIQUE # 3

Nombre de femmes / Konbyen fanm

14 réponses



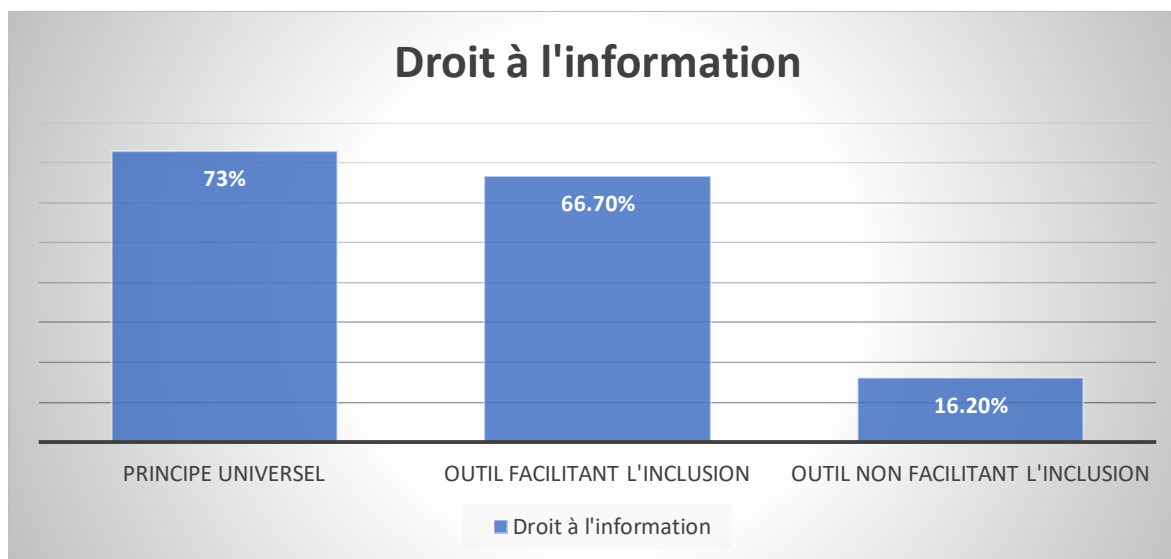
1.3- Connaissances relatives aux droits à l'information des personnes handicapées en Haïti

-Droit à l'information

Les résultats de cette étude montrent (voir graphique 4) que le droit à l'information est pour :

- **73 %** des participants un principe universel
- **66,7 %** un outil important pouvant faciliter l'inclusion
- **16,2 %** un outil non indispensable pour favoriser la participation sociale

GRAPHIQUE # 4



1.4- Types d'informations officielles et canaux de communications les plus utilisés en Haïti

Les résultats de cette étude montrent qu'en Haïti, les types d'informations et canaux de communication les plus utilisés pour divulguer les informations officielles sont respectivement :

- **71,1 %** audio visuel via la télévision, Face book, youtube, What's app, Instagram ...
- **57,9 %** information audio via la radio
- **39,5 %** information écrite diffusée via note, avis, brochure, flyers, journal écrit

1.5- L'accessibilité des informations officielles utilisés en Haïti

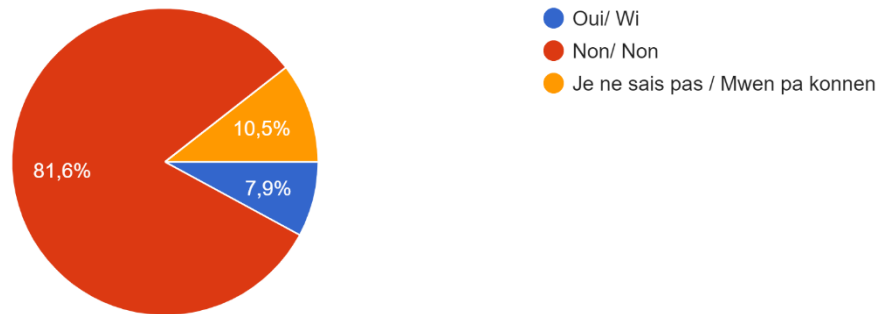
Les résultats (voir graphique 5) de cette étude montre que :

- **81,6 %** des participants déclarent que les informations officielles ne sont pas accessibles aux personnes handicapées
- **10,5 %** des participants déclarent qu'ils ne savent pas si les informations ne sont pas accessibles aux personnes handicapées
- **7,9 %** des participants déclarent que oui les informations ne sont pas accessibles aux personnes handicapées

GRAPHIQUE # 5

Est-ce que les informations officielles généralement utilisées en Haïti sont accessibles aux personnes vivant avec une déficience ?/ Eske enfòmasyon ofisyèl yo aksesib ak moun andikape?

38 réponses

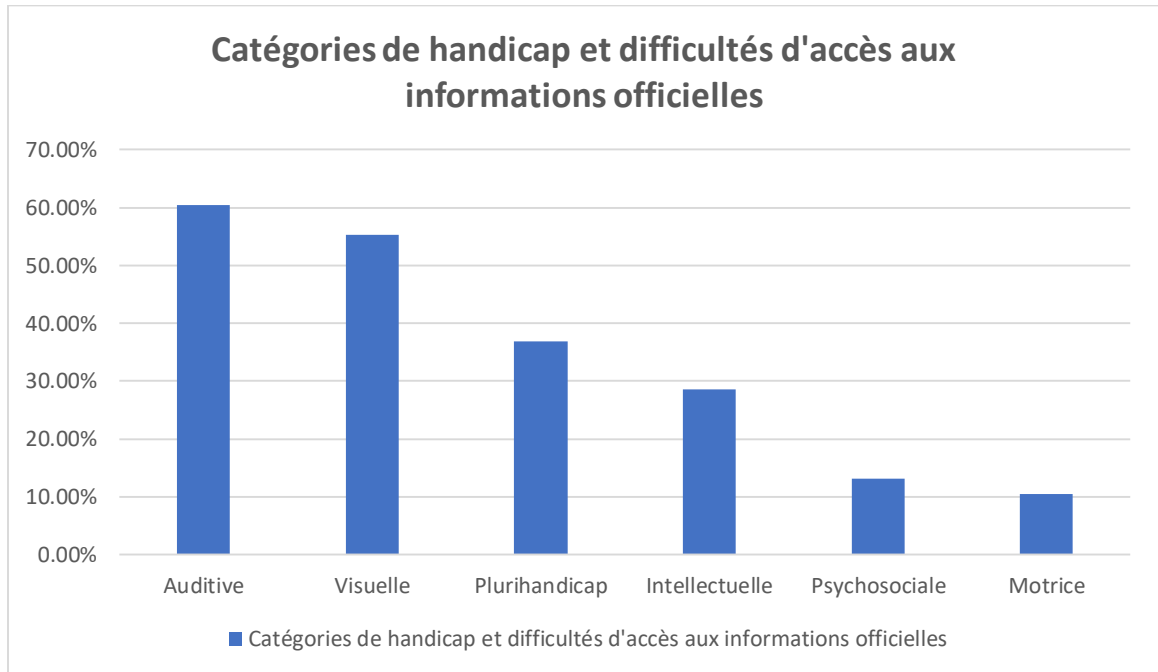


1.6- Catégories de handicap et difficultés d'accès aux informations officielles

Les résultats (voir graphique 6) de cette étude, réalisée sur une population de 12 à 50 ans, révèlent que :

- **60,5 %** des participants.es pensent que les personnes déficientes auditives éprouvent plus de difficultés pour accéder à des informations adaptées à leurs besoins
- **55,3 %** des participants.es pensent que les personnes déficientes visuelles éprouvent plus de difficultés pour accéder à des informations adaptées à leurs besoins
- **36,8 %** des participants.es pensent que les personnes vivant avec un plurihandicap éprouvent plus de difficultés pour accéder à des informations adaptées à leurs besoins
- **28,9 %** des participants.es pensent que les personnes déficientes intellectuelles éprouvent plus de difficultés pour accéder à des informations adaptées à leurs besoins
- **13,2%** des participants.es pensent que les personnes à déficience psychosociale éprouvent plus de difficultés pour accéder à des informations adaptées à leurs besoins
- **10,5%** des participants.es pensent que les personnes déficientes motrices éprouvent plus de difficultés pour accéder à des informations adaptées à leurs besoins

GRAPHIQUE # 6



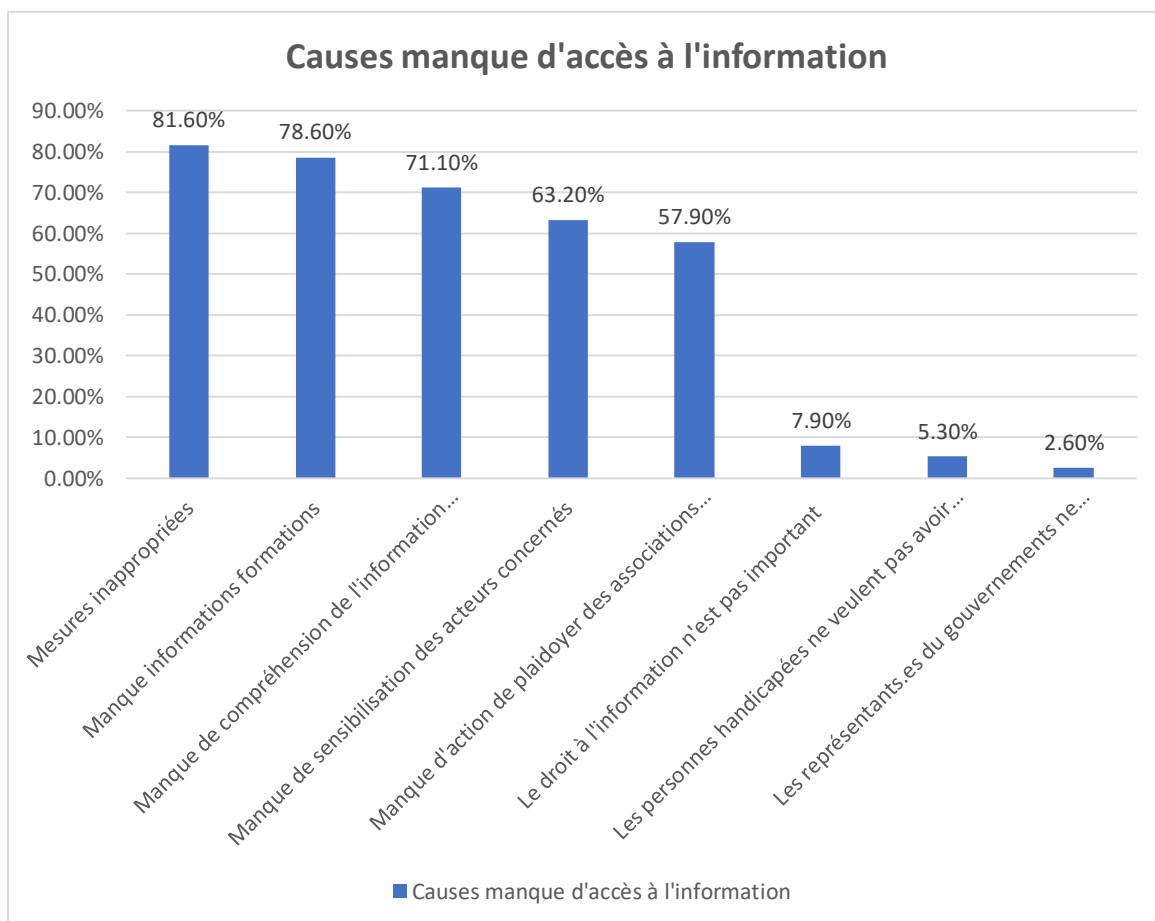
1.6.1- Les causes du manque d'accès à l'information

Les principales causes énumérées par les répondants en rapport au manque d'accès à l'information des personnes vivant avec une déficience en Haïti sont (voir graphique 7) :

- **81,6 %** des participants.es révèlent le manque de mesures appropriées par le gouvernement;
- **78,9 %** des participants.es révèlent le manque de formations relatives aux techniques d'accessibilité informationnelle;
- **71,1 %** Manque de compréhension de l'importance de l'information accessible;
- **63,2 %** des participants révèlent le manque de sensibilisation des acteurs concernés;
- **57,9 %** des participants révèlent le manque d'action de plaidoyer des associations des personnes handicapées;
- **7,9 %** Parce que ce n'est pas un droit important;
- **5,3 %** Les personnes handicapées ne veulent pas avoir de l'information accessible;

- **2,6 %** Parce que les représentants.es de la société civile ainsi que ceux et celles du gouvernement ne comprennent pas assez l'inclusion.

GRAPHIQUE # 7



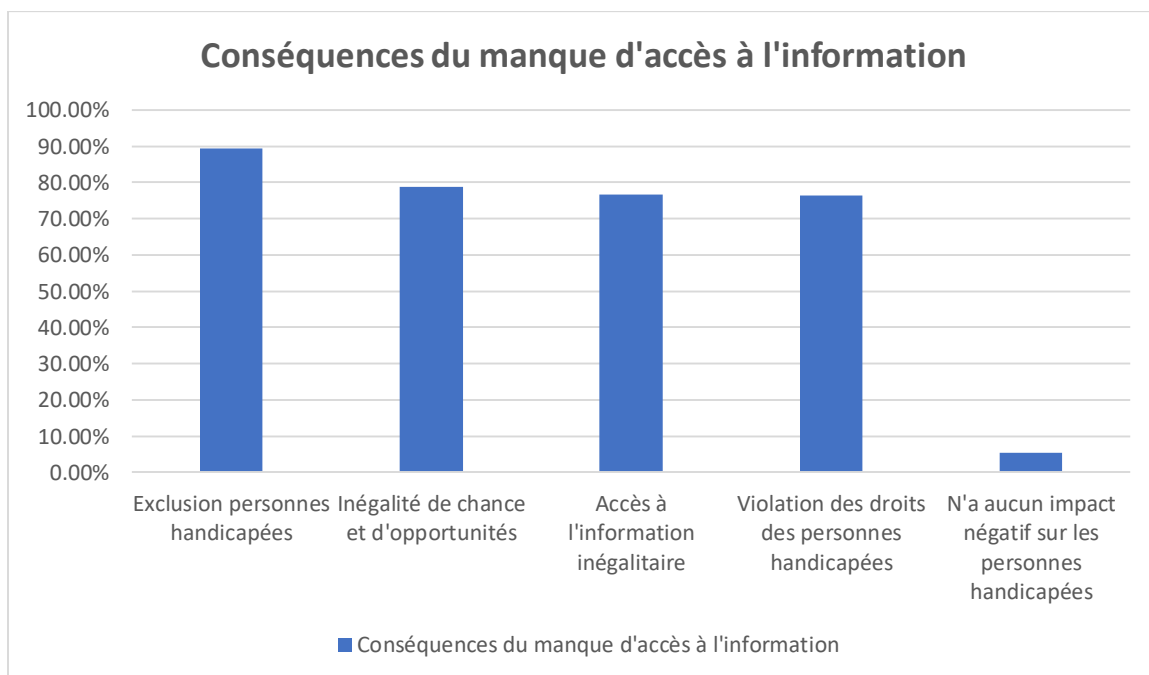
1.6.2- Les conséquences du manque d'accès à l'information

Les principales conséquences énumérées par les répondants.es en rapport au manque d'accès à l'information sur l'inclusion et la participation effective des personnes vivant avec une déficience en Haïti sont (voir graphique 8):

- **89,5%** des participants révèlent comme conséquences l'exclusion presque systématique des personnes handicapées
- **78,9 %** des participants révèlent comme conséquence l'empêchement des personnes handicapées d'avoir la même chance dans le cadre des opportunités
- **76,6 %** des participants révèlent comme conséquence l'empêchement des personnes d'avoir accès à l'information sur une base d'égalité avec les autres

- **76,3 %** des participants affirment que le manque d'accès à l'information constitue une violation des droits des personnes handicapées
- **5,3 %** des participants affirment que le manque d'accès à l'information n'a aucun impact négatif sur les personnes handicapées

GRAPHIQUE # 8

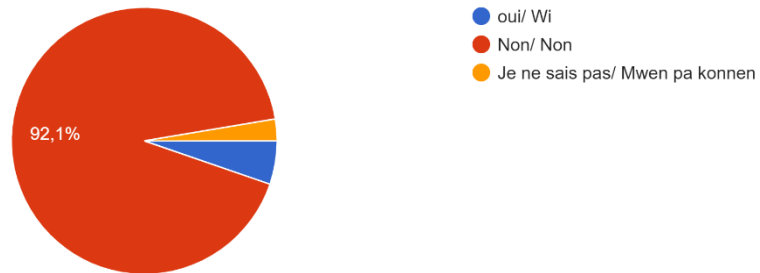


1.7- L'accessibilité des informations utilisés en Haïti

Les résultats (voir graphique 9) démontrent que **92,1 %** des participants.es affirment que les types d'informations utilisées en Haïti ne sont pas accessible aux personnes handicapées. Nous n'avions pas eu de réponses pour les **7,9 %** des participants.es restants.es.

GRAPHIQUE # 9

a) Est-ce que les types d'informations souvent utilisées en Haïti sont faciles d'accès pour tous, notamment les personnes handicapées ? / An Ayiti, ... masyon yo fasil pou moun andikape yo jwenn yo ?
38 réponses



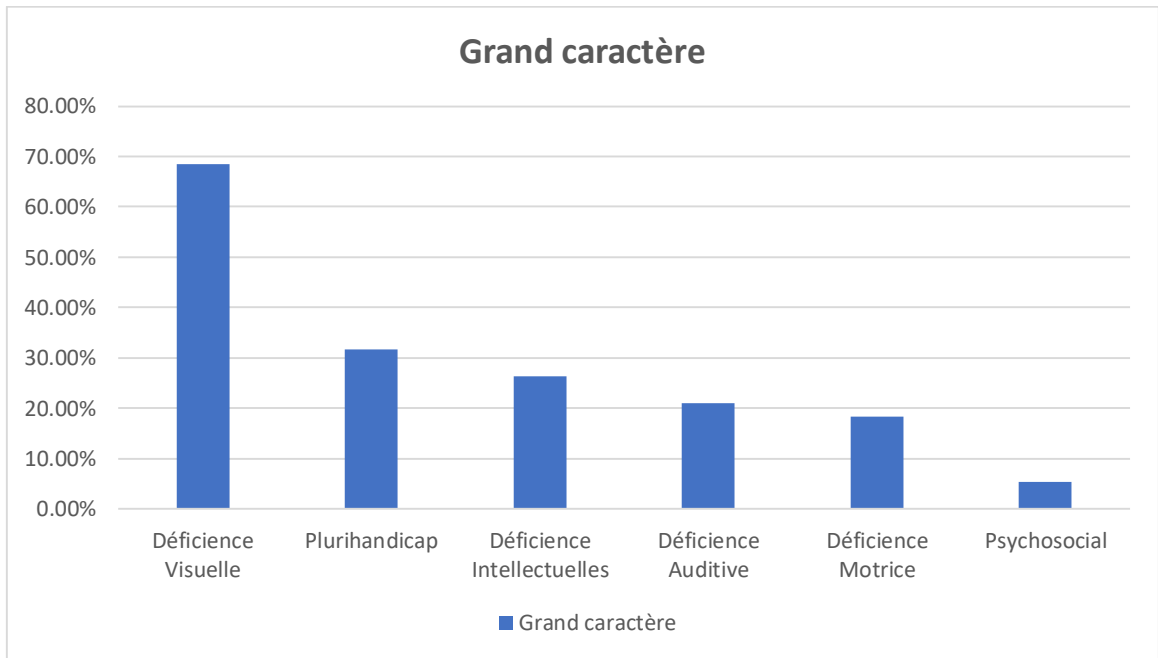
1.8- Catégorie de handicap et types d'informations accessibles

- *Grand caractère*

Pour les répondants.es, l'utilisation des Grands Caractères sont bénéfiques à (voir graphique 10) :

- **68,4 %** pour les personnes déficientes visuelles;
- **31,6 %** pour les personnes vivant avec un plurihandicap;
- **26,3 %** pour les personnes déficientes intellectuelles;
- **21,1 %** pour les personnes déficientes auditives;
- **18,4 %** pour les personnes déficientes motrices;
- **5,3%** pour les personnes ayant handicap psychosocial.

GRAPHIQUE # 10

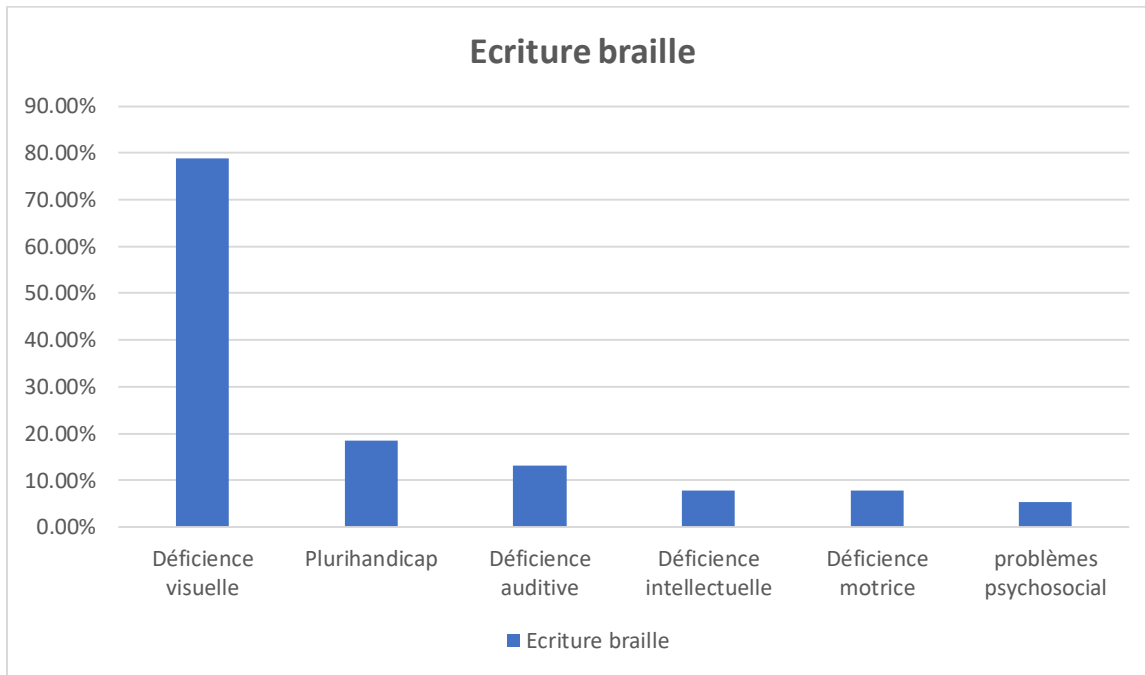


- *Écriture braille*

Les résultats révèlent que les écritures braille sont bénéfiques à (voir graphique 11) :

- **78,9 %** des personnes déficientes visuelles
- **18,4 %** des personnes vivant avec un plurihandicap
- **13,2 %** des personnes déficientes auditives
- **7,9 %** des personnes déficientes intellectuelles
- **7,9 %** des personnes déficientes motrices
- **5,3 %** des personnes vivant avec un handicap psychosocial

GRAPHIQUE # 11

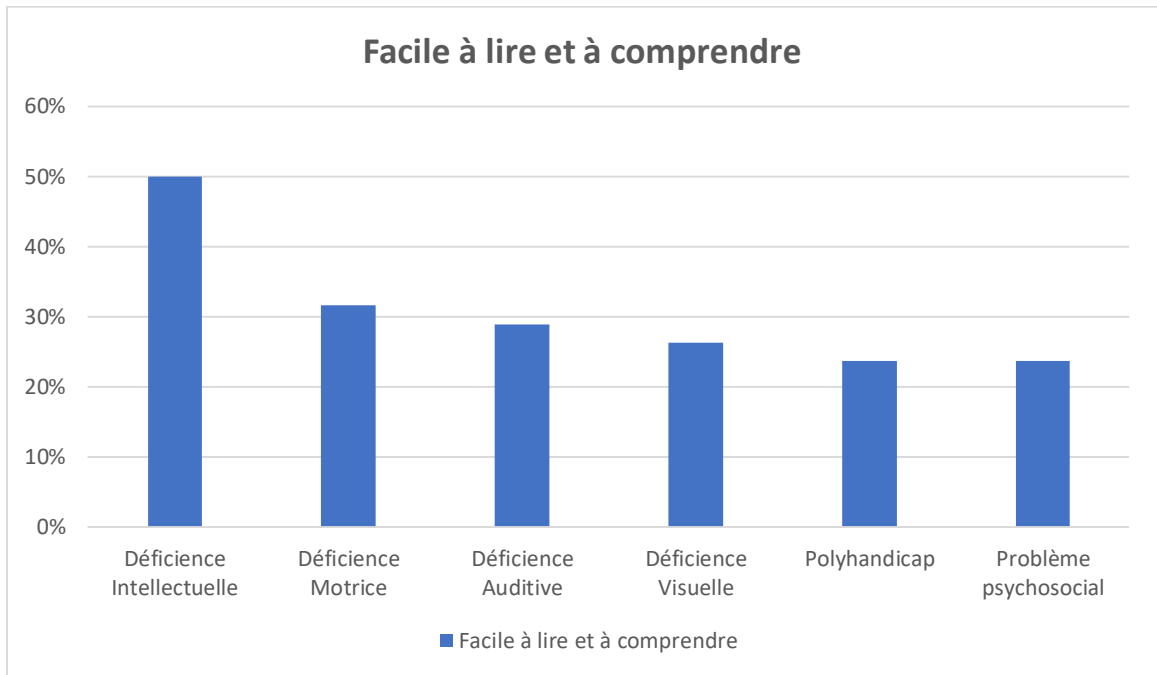


- Facile à lire et à comprendre

Les résultats révèlent que le facile à lire et à comprendre est bénéfique à (voir graphique 12):

- **50 %** des personnes déficientes intellectuelles
- **31,6 %** des personnes déficientes motrice
- **28,9 %** des personnes déficientes auditives
- **26,3 %** des personnes déficientes visuelles
- **23,7 %** des personnes vivant avec un polyhandicap
- **23,7 %** des personnes vivant avec un handicap psychosocial

GRAPHIQUE # 12

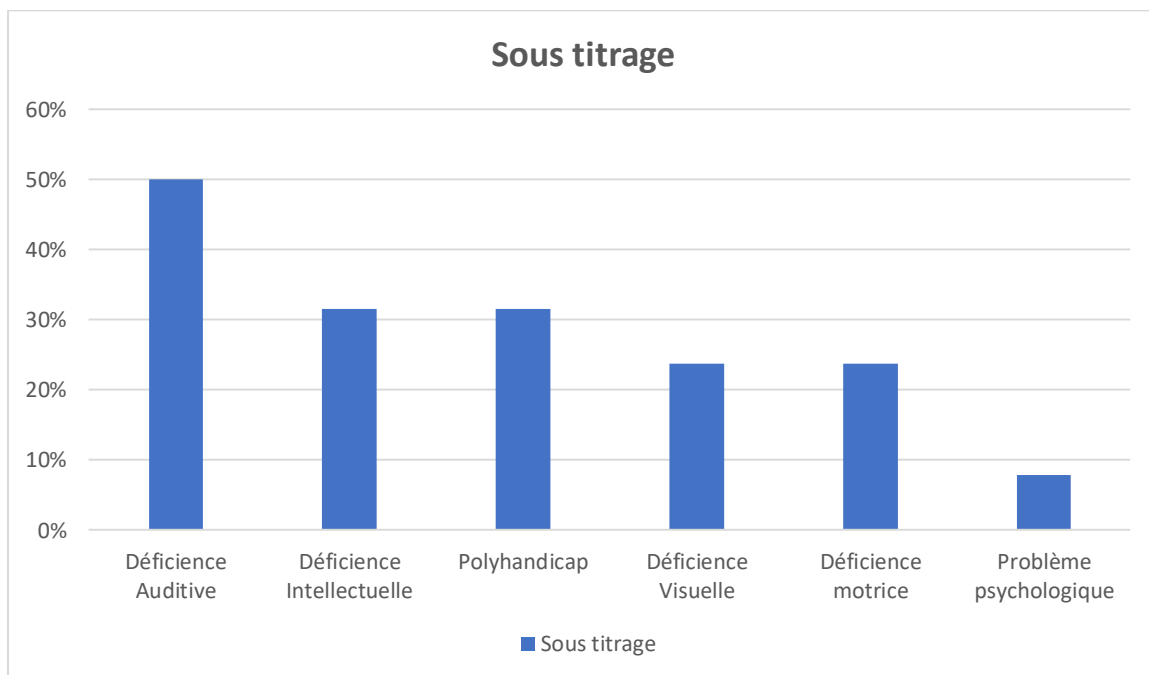


- *Sous-titrage*

Les résultats révèlent que le sous-titrage est bénéfique à (voir graphique 13):

- **50 %** des personnes déficientes auditives
- **31,6 %** des personnes déficientes intellectuelles
- **31,6 %** des personnes vivant avec un polyhandicap
- **23,7 %** des personnes déficientes visuelles
- **23,7 %** des personnes déficientes motrices
- **7,9 %** des personnes vivant avec un handicap psychosocial

GRAPHIQUE # 13

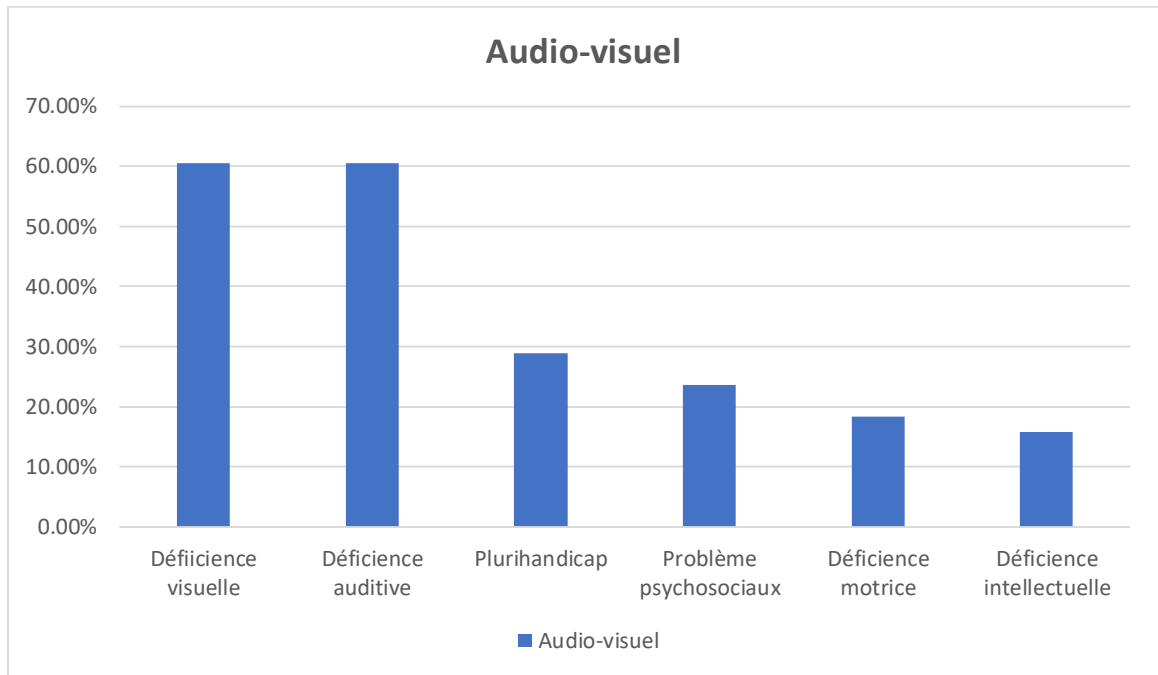


- *Audio – visuel*

Les résultats révèlent que les informations audio-visuelles sont bénéfiques à (voir graphique 14) :

- **60,5 %** des personnes déficientes **visuelles**
- **60,5 %** des personnes déficientes auditives
- **28,9 %** des personnes vivant avec un plurihandicap
- **23,7 %** des personnes vivant avec des problèmes pschosociaux
- **18,4 %** des personnes déficientes motrices
- **15,8 %** des personnes déficientes intellectuelles

GRAPHIQUE # 14

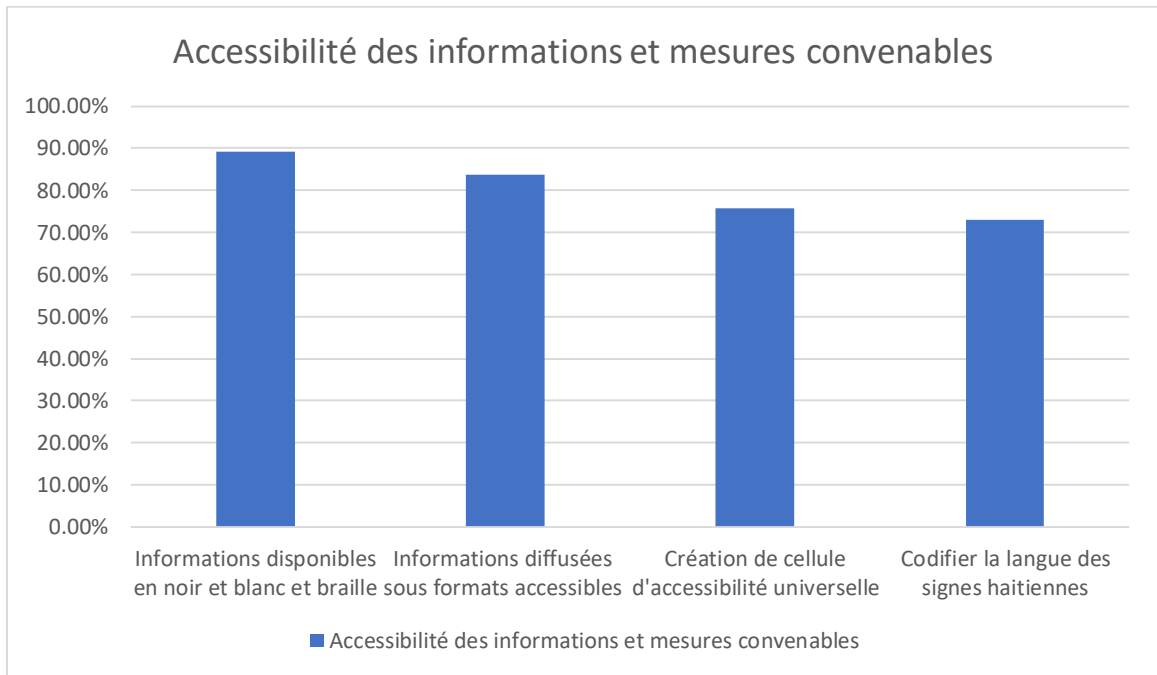


1.9- Accessibilité des informations et mesures convenables

Les résultats (graphique 15) de cette étude révèlent que

- **89,2 %** des répondants.es affirment qu’il serait préférable que le gouvernement doit rendre les informations écrites destinées au grand public disponible en noir et blanc, audio ainsi qu’en braille;
- **83,8 %** des participants.es affirment qu’il serait préférable que le CONATEL exige que les informations médiatiques soient diffusées sous des formats accessibles et adaptés aux besoins de tous et de toutes;
- **75,7 %** des participants.es affirment qu’il serait préférable d’avoir une cellule d’accessibilité universelle au sein des ministères sectorielles et institutions étatiques concernées qui s’occupe de l’adaptation des documents et informations destinées au grand public;
- **73 %** des participants.es affirment qu’il serait préférable que l’état haïtien de codifier la langue des signes haïtiennes, puis, l’insérer dans les cursus des cours écoles et universités

GRAPHIQUE # 15



TROISIEME PARTIE

Résumé et discussion des résultats de l'étude

Les objectifs consistent à disposer des informations relatives à l'accès des personnes handicapées à l'information permettant de conscientiser et sensibiliser des OPHs sur l'importance de l'accessibilité de l'information pour l'inclusion des personnes handicapées. Puis, d'alerter les autorités sur l'impact de l'inaccessibilité de l'information pour l'inclusion et la participation des personnes handicapées. Ce qui nous permettra de rédiger et vulgariser le rapport du sondage incluant les recommandations au regard des résultats obtenus.

Ainsi, le résumé et la discussion de cette étude sont élaborés par rubrique. Cinq rubriques ont pu être mises en évidence à cet effet.

Rubrique ❶ Présentation des participants.es

Un public diversifié, avisé et peu organisé

Les résultats de cette étude ont montré que **35 %** des participants sont des associations de /pour les personnes handicapées dont la majorité d'entre elles détiennent une reconnaissance légale. Ces institutions connaissent la réalité haïtienne en matière du handicap car, elles représentent une forme de solidarité de la société civile à l'égard des personnes vivant avec une déficience. Cependant, il existe un problème de coordination et de suivi de leurs actions par les autorités compétentes notamment le bureau du secrétaire d'État pour l'intégration des personnes handicapées (BSEIPH).

Les professionnels.les travaillant avec des personnes handicapées ainsi que ceux et celles vivant avec une déficience décrivent et expliquent leur vécu. Ces participants.es déclarent qu'au sein de leur association, les femmes handicapées et celles qui ne le sont pas sont représentées à tous les niveaux. Par ailleurs, ce sont dans les associations féministes (formées et dirigées par des femmes) les femmes sont plus représentatives (70 %). Tandis que dans les autres associations, le pourcentage de femmes varie entre 10 à 20 % sur 50 membres et plus (voir page 6 et 7 résultats sur la problématique du genre).

Rubrique ② Connaissances relatives aux droits à l'information des personnes handicapées en Haïti

Le droit à l'information des personnes handicapées : Entre méconnaissance et connaissance non valorisée.

Dans le cadre de cette étude, **73 %** des participants.es ont déclaré que «*le droit à l'information des personnes handicapées est un principe universel*», et **66,7 %** le considère comme «*un outil important pouvant faciliter l'inclusion de tous*». Cependant, dans les pratiques quotidiennes cet outil est peu valorisé et même considéré comme étant non indispensable pour favoriser la participation sociale.

Selon les participants.es à cette étude, il y a trois types d'informations et canaux de communication qui sont plus utilisés pour divulguer les informations officielles en Haïti.

71,1 %d'entre eux affirment que «*l'audio-visuel via la télévision, Face book, youtube, What'sapp, Instagram ...* » occupe la première place. Tandis que pour **57,9 %**des participants.es c'est l'«*audio via la radio*» qui détient la deuxième place. En dernier lieu, **39,5 %**d'entre eux déclarent que les informations«*écrites, informations diffusées via note, avis, brochure, flyers, journal écrit*» sont plus utilisées.

Par ailleurs, les informations que diffusent «*les autorités étatiques et la société civile via ces canaux ne tiennent pas toujours compte des personnes vivant avec une déficience lors de la divulgation des informations* » déclarent **81,6 %**des répondants.es. Cependant, **10,5 %** des participants.es déclarent «*qu'ils ne savent pas si les informations ne sont pas accessibles aux personnes handicapées*». De plus, **7,9 %** des participants confirment que «*oui les informations ne sont pas accessibles aux personnes handicapées*».

De ce fait, les personnes handicapées n'ont quasiment pas toujours accès aux informations officielles. Or, tenant compte de l'importance de celles-ci pour prévenir et intervenir lors des catastrophes naturelles, les épidémies, pandémies, ainsi que les événements socio-politico-culturels, ce manque d'accès à l'information contribue à accroître la vulnérabilité des personnes handicapées chaque jour.

Rubrique ③ Catégories de handicap et difficultés d'accès aux informations officielles : Causes et conséquences

L'accès à l'information : un vecteur d'exclusion pour les personnes handicapées

Les résultats de cette étude démontrent que toutes les catégories de déficiences rencontrent des difficultés pour accéder à des informations adaptées à leurs besoins. Par ailleurs, les personnes vivant avec une déficience auditive sont les plus touchées, affirment plus de **60,5 %** des participants.

En deuxième catégorie, se trouve les personnes déficientes visuelles ont confirmé **55,3 %** des participants à cette étude. Les personnes vivant avec un plurihandicap sont les troisièmes catégories qui éprouvent le plus de difficultés en termes d'accès à l'information selon **36,8 %** des participants de cette étude. La déficience intellectuelle se trouve en quatrième position avec une affirmation de **28,9 %** des participants.es. Par ailleurs les personnes vivant avec un handicap psychosocial (**13,2%**) et les personnes déficientes motrices (**10,5%**) sont les dernières de cette catégorie.

Ces données témoignent que malgré les différents cadres légaux internationaux et nationaux, les personnes handicapées restent et demeurent une des catégories les plus exclus dans les activités de la vie quotidienne. L'inaccessibilité informationnelle un des vecteurs générateurs de situation d'exclusion qui entravent la participation des personnes handicapées dans les activités socio-politico-économique et culturelles du pays. Par ailleurs, nous nous demandons quelles sont les différentes causes de l'inaccessibilité informationnelle ?

Causes du manque d'accès à l'information

Les principales causes énumérées par les répondants en rapport au manque d'accès à l'information des personnes vivant avec une déficience en Haïti sont multiples, telles que :manque de mesures appropriées par le gouvernement (**81,6 %**) en faveur des personnes handicapées pour la jouissance des leurs droits, notamment ceux en rapport à l'accessibilité informationnelle; manque d'informations et de formations (**78,9 %**) sur les techniques permettant de rendre accessible les informations; manque de compréhension de l'importance de l'information accessible (**71,1 %**) à

tout type de public; manque de sensibilisation des acteurs concernés (63,2 %) sur la question du handicap et de l'information accessible; manque d'action de plaidoyer des associations des personnes handicapées (57,9 %) pour le respect de leurs droits, notamment le droit à l'information.

Cette situation laisse à croire que rendre accessibles les informations à tout type de public n'est pas un droit important particulièrement pour les personnes handicapées. Ainsi, nous nous demandons pourquoi les personnes handicapées et la société civile mènent si peu d'actions de plaidoyer pour la jouissance du droit relatif à l'accessibilité informationnelle ? ou encore, est-ce qu'il n'y a pas une mésinterprétation du concept d'inclusion de la part de l'État ou de la société civile ?

Conséquences du manque d'accès à l'information

L'exclusion presque systématique des personnes handicapées est l'une des principales conséquences énumérées par les répondants en rapport au manque d'accès à l'information. Cette dernière empêche l'inclusion et la participation pleine et effective des personnes vivant avec une déficience en Haïti. Ce qui constitue une violation des droits des personnes handicapées.

En observant les différentes conséquences qui impactent la vie quotidienne des personnes handicapées, nous supposons que pour la société civile et le gouvernement haïtien l'inaccessibilité de l'information n'a aucun impact négatif sur le quotidien des personnes handicapées. Les différentes conséquences du manque d'accès à l'information mettent particulièrement en lumière le manque d'engagement de l'État haïtien vis-à-vis des conventions internationales ratifiées en faveur des personnes vivant avec une déficience. Ce qui pourrait expliquer pourquoi la jouissance du droit à l'information accessible reste et demeure une case tête pour tous, particulièrement pour les personnes handicapées. Ainsi, nous pouvons nous demander si cette mauvaise perception et pratique n'exercent pas une influence néfaste sur la participation des personnes handicapées dans toutes les sphères des activités sociales.

Rubrique ④ Catégorie de handicap et types d'informations accessibles

Des techniques d'adaptation des informations par types de handicap non maîtrisées

Les participants affirment qu'ils ont connaissance de certaines techniques d'adaptation des informations ainsi que leurs bénéfices pour chaque type de déficience, par contre ces techniques ne sont pas vraiment maîtrisées voire utilisées, tels que :

- Grand caractère

Les résultats révèlent que les écritures relatives aux grands caractères sont bénéfiques aux: personnes déficientes visuelles (**68,4 %**); personnes vivant avec un plurihandicap (**31,6 %**); personnes déficientes intellectuelles (**26,3 %**); personnes déficientes auditives (**21,1 %**); personnes déficientes motrices (**18,4 %**); personnes ayant des problèmes psychosocial (**5,3 %**). Ceci révèle la détention d'une certaine connaissance théorique qui pourrait être bénéfique aux personnes ayant des difficultés visuelles. Toutefois, celle-ci ne se reflète pas dans les pratiques quotidiennes (réunion des associations, avis et note de travail, ...). Nous soulignons que le grand caractère n'est pas nécessairement adapté à tout type de déficience. Cette technique est bénéfique aux personnes qui ont un trouble de la vue qui se traduit par une vision floue de loin et nette de près (ou nette de très près, en cas de forte myopie).

- Ecriture braille

Les résultats révèlent que les écritures braille sont bénéfiques aux: personnes déficientes visuelles (**78,9 %**); personnes vivant avec un plurihandicap (**18,4 %**); personnes déficientes auditives (**13,2 %**); personnes déficientes intellectuelles (**7,9 %**); personnes déficientes motrices (**7,9 %**); personnes vivant avec des problèmes psychosocial (**5,3 %**). Ce résultat témoigne que la majorité des personnes et associations participantes reconnaissent que les écritures brailles sont bénéfiques aux personnes déficientes visuelles. Cependant, le braille est un système d'écriture tactile à points saillants, à l'usage des personnes aveugles ou fortement malvoyantes. Malgré ce résultat, dans la pratique il reste beaucoup à faire pour son application. Ainsi, nous pensons qu'il y a quelque part un manque de capacité ou de compétence pour transformer des documents noir et blanc en braille.

- Facile à lire et à comprendre

Les résultats révèlent que le facile à lire et à comprendre est bénéfique aux : personnes déficientes intellectuelles (**50 %**); personnes déficientes motrices (**31,6 %**); personnes déficientes auditives (**28,9 %**); personnes déficientes visuelles (**26,3 %**); personnes vivant avec un polyhandicap (**23,7 %**) ; personnes vivant avec un problème de psychosocial (**23,7 %**). Cette technique est bénéfique à plusieurs types de publics avec ou sans déficience qui malheureusement est peu connue et utilisée en Haïti. De ce fait, il est important de créer des espaces d'apprentissages, de débats et de recherches autour de cette technique. Cette initiative permettra de développer des chartes conventionnelles de pictogrammes et des dessins adaptés, par discipline, aux besoins de chaque public dans le contexte haïtien.

- *Sous-titrage*

Les résultats révèlent que le sous-titrage est bénéfique aux: personnes déficientes auditives (**50 %**); personnes déficientes intellectuelles (**31,6 %**); personnes vivant avec un polyhandicap (**31,6 %**); personnes déficientes visuelles (**23,7 %**) ; personnes déficientes motrices (**23,7 %**) ; personnes vivant avec un handicap psychosocial (**7,9 %**).Ce résultat témoigne que la moitié des personnes et associations participantes reconnaissent que le sous titrage est bénéfique aux personnes déficientes auditives. Cependant, il reste beaucoup à faire pour son application dans la réalité quotidienne. Ainsi, nous pensons qu'il y a quelque part un manque de capacité ou de compétence pour transcrire les informations audio-visuelles et appliquer les techniques de sous-titrage de manière adaptée et accessible.

- *Audio – visuel*

Les résultats révèlent que les informations audio-visuelles sont bénéfiques à (voir graphique 14) :personnes déficientes visuelles (**60,5 %**) ; personnes déficientes auditives (**60,5 %**); personnes vivant avec un plurihandicap (**28,9 %**) ; personnes vivant avec un handicap psychosocial (**23,7 %**);des personnes déficientes motrices (**18,4 %**); personnes déficientes intellectuelles (**15,8 %**).Malgré ce résultat, dans la pratique il reste beaucoup à faire pour son application. Ainsi, nous pensons qu'il y a quelque part un manque de capacité ou de compétence à cet effet.

Malgré une connaissance de certaines techniques d'adaptation des informations ainsi que leurs bénéfices pour chaque type de déficience le droit à l'information reste une case tête pour les

personnes handicapées. Ainsi, il est urgent de renforcer davantage les actions de plaidoyer autour du droit à l'information pour tous. Il est également important de proposer des modules de sensibilisations et de formations sur l'accessibilité informationnelle afin de remédier à cette situation.

Rubrique 5 Recommandations

Le CONATEL : un acteur majeur pour l'accessibilité des informations aux personnes handicapées.

Face aux problèmes d'accès aux informations auxquels font face les personnes handicapées en Haïti, les répondants.es préconisent les recommandations suivantes: les informations doivent être disponibles en noir et blanc ainsi qu'en Braille (**89,2 %**). Le CONATEL doit exiger la divulgation des informations médiatiques en formats accessibles (**83,8 %**). La codification de la langue des signes haïtiennes (**73 %**) et son instauration comme langue officielle ainsi que l'instauration d'un comité interministériel d'accessibilité (**75,7 %**). L'insertion de l'accessibilité informationnelle dans les cursus des écoles et universités haïtiennes (**73 %**).

D'une part, ces recommandations identifient des actions à mettre en œuvre en vue de favoriser l'accès à l'information des personnes vivant avec une déficience. D'autre part, le CONATEL est considéré comme un acteur majeur pouvant favoriser l'accès de ces personnes aux informations médiatiques.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS GENERALES

Le manque d'accès à l'information constitue un problème global dépassant le seul cadre des personnes handicapées. Toutefois, cette situation est encore plus alarmante pour les personnes handicapées. En effet, les résultats de cette étude démontrent que **92,1 %** des participants.es affirment que les personnes handicapées n'ont pas accès aux différents types d'informations utilisées en Haïti. Pour **80%** des répondants.es, la société civile et les autorités étatiques ne tiennent pas compte des personnes handicapées lors de la divulgation des informations. Ces réponses mettent en évidence le manque d'engagement de l'État haïtien ainsi que la société civile pour l'application des conventions internationales ratifiées en faveur de l'exercice des droits humains des personnes handicapées, notamment le droit à l'information. Considérant que l'information joue un rôle fondamental pour la prise de bonne décision et la participation sociale effective de tous, notamment les personnes handicapées. Donc, ce manque d'accès à l'information adaptée ne contribue-t-il pas à accroître la vulnérabilité et l'exclusion quasi-systématique des personnes handicapées ?

Pour remédier à cette situation, nous préconisons les principales actions suivantes :

- 1- Adaptation de tous documents écrits en noirs et blancs (textes officiels, avis, correspondances, ...) en forma accessible : grand caractère ; écriture Braille ; facile à lire et à comprendre (FALC) ; audio-visuel avec sous-titrage et langue des signes.
- 2- Prise de mesures par le CONATEL afin de s'assurer que les informations médiatiques, particulièrement sur les réseaux sociaux et des émissions télédiffusées soient accessibles (sous-titrages et langues des signes) ;
- 3- Codification et reconnaissance de la langue des signes haïtiennes comme une langue officielle ;
- 4- Insertion d'un module sur l'accessibilité informationnelle dans le cursus des écoles de journalismes, facultés des sciences de communication et les facultés des sciences de l'éducation ;
- 5- Sensibilisation de la communauté haïtienne sur l'importance de l'accessibilité informationnelle pour la participation sociale et l'émancipation de tous ;

- 6- Recrutement au moins d'un spécialiste en accessibilité et inclusion servant de point de focal dans les bureaux de communication des ministères sectoriels et du Bureau du Secrétairerie d'État à l'intégration de Personnes Handicapées (BSEIPH).
- 7- Création d'une cellule d'accessibilité informationnelle composée d'experts en écriture braille, en Facile à lire et à comprendre et en langue des signes au sein du ministère de la communication.
- 8- Mis en place des actions de plaidoyer autour du droit à l'information conformément aux instruments légaux demeurent urgent.

La prise en compte de ces recommandations permettrait, d'une part, à l'État haïtien de garantir l'application du cadre légal relatif aux droits des personnes handicapées. D'autre part, à la société civile de contribuer à l'amélioration de la pleine et effective participation sociale des personnes handicapées, de surcroit, leur inclusion. Par ailleurs, pour arriver à cette fin, l'implication de la société civile (associations des médias, organisation de défenses des droits humains, ONGs, des OPHs) et du BSEIPH, comme acteurs clés, s'avère indispensable.

ANNEXES

TABLEAU # 1
RECAPITULATIF DES ASSOCIATIONS PARTICIPANTES

#	SIGLES / ACRONYMES	DEFINITION	ZONE D'INTERVENTION
1	APerMoRTh	Association des Personnes à Mobilité de Thomazeau	Thomazeau
2	OADEF	Organisation Active pour Développement Fond bleu	Fond bleu
3	JCI	Jeune Chambre Internatioanle Delmas Excellence	Delmas
4	CAPPA-Haiti	Centre d'Aide aux Personnes ayant des Problèmes Auditifs (1)	Port-au-Prince
5	SANFIL	l'Association Nationale des Formateurs et Interprètes en Langue des Signes (1)	Port-au-Prince
6	ROCH	Reseau Organisé des Citoyens Handicapés	Carrefour
7	ACEDMHAD	Association Chrétienne de l'Église de Dieu pour l'Encadrement des Handicapés et des Démunis de Maïssade	Maïssade
8	CESPHA	Centre de support aux personnes Handicapées	Port-au-Prince
9	ASLH	Association des Sourds de Leveque, Haiti	Cabaret

10	CODDMIR8	Coordination des Organisations pour un Développement Durable dans le Milieu Rural	Port-au-Prince
11	OCONFOR	Organisme de Consultation de Formation et de Recherche sur l'accessibilité universelle et l'inclusion	Port-au-Prince
12	CEAL	Centre d'Eveil et d'Apprentissage de Leogane - CEAL	Léogane



Formulaire d'enquête relatif à l'accès au droit à l'information pour les personnes handicapées

L'information joue un rôle important dans le système de communication. Elle permet aux gens non seulement de mieux s'exprimer sans faire de diffamation, mais aussi de pouvoir participer pleinement dans la vie sociale. L'article 21 de la Convention des Droits des Personnes Handicapées (CDPH) fait obligation aux Etats Parties de prendre les mesures appropriées pour garantir la liberté d'expression et d'opinion ainsi que l'accès à l'information aux personnes handicapées. Par ailleurs, l'examen du rapport d'Haïti en 2018, a souligné diverses barrières entravant l'accès à l'information aux personnes handicapées. C'est dans cette perspective OHAP avec l'appui de DRF réalise ce sondage dont les résultats seront transmis aux autorités compétentes notamment le ministère communication et le CONATEL pour les suites nécessaires.

Ce sondage a pour objectifs de :

- Disposer des informations relatives à l'accès des personnes handicapées à l'information ;
- Conscientiser et sensibiliser des OPHs sur l'importance de l'accessibilité de l'information pour l'inclusion des personnes handicapées ;
- Alerter les autorités sur l'impact de l'inaccessibilité de l'information pour l'inclusion et la participation des personnes handicapées.

Ce formulaire est subdivisé en deux grandes parties. La première partie est consacrée à l'identification soit d'une personne morale ou personne physique auxquelles ce formulaire est destiné. Tandis que la seconde partie est consacrée aux questions relatives au droit d'accès à l'information pour les personnes handicapées.

Enfòmasyon jwe yon wól enpòtan nan sistèm komikasyon. Li pèmèt moun di tout sa yo panse san yo pa di sak pa sa. Li pémèt moun patisipe nan tout sa ki genyen nan sosyete an. Atik 21 konvansyon sou dwa moun andikape oblije ak leta pou pran bon jan mezi ki ka bay moun andikape lalwa bouch yo pou di sa yo santi epi kreye kondisyon pou yo gen aksè ak tout tip enfòmasyon. Men, gen yon rapò ki ekri nan lane 2018 ki montre ke gen anpil baryè ki frennen aksé pou moun andikape jwenn enfòmasyon. Se nan sans sa, OHAP

avèk sipó DRF reyalize sondaj sa. Lé sondaj lan fini OHAP ap transmèt rezilta yo bay otorite ki konsène yo spesyalman ministè kominikasyon avèk CONATEL pou yo fè swivi ki nesésé yo.

Sondaj sa gen pou objektif :

-Jwenn enfòmasyon ki gen rapò ak aksebilite enfòmasyon pou moun andikape ;

-Sansibilize ak fé asosyasyon kap travay ak moun andikape yo pran konsyans de tout enpòtans aksebilite enfòmasyon genyen pou moun andikape yo enkli nan sosyete an ;

-Atire atansyon otorite yo sou enpak enfòmasyon ki pa aksesib genyen nan patisipasyon moun andikape nan sosyete an.

Fòmilè sa divize an 2 pati. Premye pati an pèmèt nou idantifye moun oubyen asosyasyon, oubyen enstitisyon ki reponn kesyon yo. Men lòt pati an poze kesyon sou dwa moun andika pe genyen pou yo jwenn enfòmasyon.

PREMIERE PARTIE : personne morale / Premye pati : Enstitisyon oubyen asosyasyon

I- Information concernant l'association : Enfòmasyon ki konsène asosyasyon an

Nom de l'association / Ki jan asosyasyon an rele :

Acronyme ou sigle / Ki sig li oubyen Akwonim li :

Date de creation / Ki dat egzistans li :

Adresse / Ki kote li ye

: _____

Champs d'action / Sou kisa li travay :

Zone d'intervention / Nan kizón li travay :

L'association a-t-elle une reconnaissance légale / Eske asosyasyon rekonèt oubyen legal :

oui /Wi si non / Si non pourquoi / Poukisa

: _____

L'association travaille-t-elle avec des personnes ayant une déficience / Eske asosyasyon an travay ak moun andikape :

non si oui précisez le (s) type

(s): _____

I.I- Information concernant ses membres / Enfòmasyon sou manb li yo
 Veuillez remplir les cases vides selon la réalité de l'association / Rampli pati ki vid yo

A- Nombre de membres faisant parti de l'association / Kantite manb ki fè pati asosyasyon an

Membres / Manb	Femme / Fanm	Homme / Gas on	Enfant / Timou n	Jeunes / Jèn	TOTAL
Fondateurs / Fondaté					
Comité directeur /Komite kap dirije					
Actifs / Aktif					
Autres : précisez / Lót manb : di kiyès yo ye					
TOTAL					

A-1- Combien d'entre eux vivent avec une déficience / Ki kantite ladan yo ki ap viv ak andikap

Nombre de membres vivant avec une déficience / Ki kantite ladan yo ki ap viv ak andikap	Femme / Fanm	Homme / Gason	Enfant / Timou n	Jeunes / Jèn	TOTAL

Visuelle / Vizyèl (pwoblèm nan zye)					
Intellectuelle /Entelektyèl (pwoblèm pou konprann sa kikonplike...)					
Auditive /Oditif (pwoblèm pou tande)					
Motrice / Motris (pwoblèm pou mache oubyen ki pèdi yonp ati nan kò yo)					
Pluri-handicaps / plizyè andikap					
Autres : précisez / Lót andikap : di kiyès yo ye					
TOTAL					

PREMIERE PARTIE : personne physique / Premye pati : moun

Information concernant un particulier / Enfòmasyon sou moun nan

A- Information personnelle / Enfòmasyon ki konsène moun nan

Tranche d'âge / Antkilaj li ye: 12-18 18-25 25-35 35-50
50 et plus

Sexe / Sèx : Feminin / Fanm Masculin / Gason

Vivez-vous avec une déficience ? / Eske wap viv ak yon mank

Non / Non si Oui précisez / **Si wi di kisa lye :**

.....

Physique / Fizik (manke yon pati nan ków) Auditive / Pa
tande Intellectuelle / pwoblèm pou konprann sa ki konplike... Visuelle /
(pawè) Pluri-handicap / Plizyè andikap Autres / Lòt :

SECONDE PARTIE : Questionnaire / Pati nimewo 2 : Kesyonè

II. Connaissance relative à l'accès aux droits à l'information pour les personnes handicapées / Kisa w konnen sou dwa pou moun andikape yo gen aksè ak enfòmasyon

Veillez crochez la ou les réponse (s) qui vous satisfait. / Fè yon kwa sou repons ou santi ki bon an

A- Le droit à l'information est / Dwa sou enfòmasyon se:

Un principe universel faisant partie de l'article 11 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen ainsi que l'article 21 de la convention relative au droit des personnes handicapées. / Yon prensip inivèsèl ki fè pati de atik 11 ki nan deklarasyon dwa moun ak sitwayen avèk atik 21 ki nan konvansyon dwa moun andikape.

Un outil important, car son respect peut faciliter l'inclusion et la participation de tous dans tous les sphères de la vie sociale du pays./Yonzouti, paske lè w respe ktel li fasilite enklizyon ak patisipasyon tout moun nan tout sa ki nan sosyete an.

Un outil non indispensable pour favoriser la participation sociale et promouvoir une société fondée sur une base d'équité. Yon zouti kew paka pa mobiliize pouw favorize patisipasyon sosyal nan sosyete sou baz ke tout moun se moun.

B- Types d'informations officielles et canaux d'utilisation les plus utilisés en Haiti / Tip enfòmasyon ki ofisyèl ak ki jan yo plis itilize

Information audio « radio » / Enfòmasyon ou ka tande nan radyo

Information audio-visuelle « télévision, YouTube, facebook, what'sapp, instagram ... » / Enfòmasyon wè ak tande nan medya tankou nan televizyon, youtib, watsap, enstagram.

Information écrite « Avis, note d'information, brochure, flyers, Journal écrit: le moniteur et /ou le quotidien. » / Enfòmasyon ki ekri tankou sa ki ekri sou papye, nan liv ak nan jounal

Autres types d'informations / Ki lòt tip enfòmasyon ou konnen.

Précisez / di kiyès yo ye :

II.I. Accès à l'information pour tous / Aksé a enfòmasyon pou tout moun

Veillez crochez la réponse qui vous satisfait puis, justifiez-la en peu de mots / Fè yon kwa sou repons ou santi ki bon an epi di pouki se li ki bon.

A- Est-ce que ces types d'informations souvent utilisées en Haïti sont faciles d'accès pour tous les personnes handicapées ? / Eske enfòmasyon nou itilize plis yo fasil pou moun andikape jwenn yo.

oui / Wi non / Non Justifiez votre réponse / di poukisa :

.....

Est-ce que les informations officielles généralement utilisées en Haïti sont accessibles aux personnes vivant avec une déficience ? / Eske enfòmasyon ki ofisyèl yo toujou aksesib pou moun andikape

oui / Wi non / Non Justifiez votre réponse / di poukisa:

.....

B- Quelles catégories de personnes vivant avec une déficience qui ont plus de difficultés à trouver des informations officielles adaptées à leurs besoins ? Quelles sont les principales causes et conséquences ? / Ki kategori moun andikape ki plis gen difikilte pou yo jwenn enfòmasyon ki pran ankout difikilte yo an ?

Catégories de déficiences / Kategori moun andikape	Justifiez votre réponse / Di poukisa
<input type="checkbox"/> Visuelle / Vizyèl (pwoblèm nan zye)	Causes / Sak koz :
	Conséquences / Ki pwoblèm sa bay :
<input type="checkbox"/> Intellectuelle / Entelektyèl (pwoblèm pou konprann sa kikonplike...)	Causes / Sak koz :
	Conséquences / Ki pwoblèm sa bay :

<input type="checkbox"/> Auditif / Oditif (pwoblèm pou tande)	Causes / Sakkoz :
	Conséquences / Ki pwoblèm sa bay :
<input type="checkbox"/> Motrice / Motris (pwoblèm pou mache oubyen ki pèdi yon pati nan kò yo)	Causes / Sakkoz :
	Conséquences / Ki pwoblèm sa bay :
Pluri-handicaps / plizyè andikap	Causes / Sakkoz :
	Conséquences / Ki pwoblèm sa bay :
Autres : précisez / Lòt andikap : di kiyès yo ye	Causes / Sakkoz :
	Conséquences / Ki pwoblèm sa bay :

C- Quand est-ce qu'une information peut-elle être considérée comme étant accessible pour une personne vivant avec une déficience ? / Kilè nou ka di yon enfòmasyon aksesib pou moun andikape

Types de format pour une information accessible / Tip enfòmasyon aksesib	Crochez le type de déficiences concernées / Fè kwa sou andikap ki konsène an
<input type="checkbox"/> Grand caractère / Gwoekriti	<input type="checkbox"/> Physique / Fizik (manke yon pati nan kò) <input type="checkbox"/> Auditif / Oditif (Pwoblèm pou tande) <input type="checkbox"/> Intellectuelle / Entelektyèl (Pwoblèm pou

	konprann...) <input type="checkbox"/> Visuelle/ Vizyèl (Pwoblèm pou wè) <input type="checkbox"/> Pluri-handicap / Plizyèandikap <input type="checkbox"/> Autres / Lòt :.....
<input type="checkbox"/> Ecriture braille / Ekriti bray	<input type="checkbox"/> Physique / Fizik (manke yon pati nan kó) <input type="checkbox"/> Auditive / Oditif (Pwoblèm pou tande) <input type="checkbox"/> Intellectuelle/ Entelektyèl (Pwoblèm pou konprann...) <input type="checkbox"/> Visuelle/ Vizyèl (Pwoblèm pou wè) <input type="checkbox"/> Pluri-handicap / Plizyèandikap <input type="checkbox"/> Autres / Lòt :.....
<input type="checkbox"/> Facile à lire et à comprendre / ekritikifasilpouwkonprannakpou w li	<input type="checkbox"/> Physique / Fizik (mankeyonpati nan kó) <input type="checkbox"/> Auditive / Oditif (Pwoblèm pou tande) <input type="checkbox"/> Intellectuelle / Entelektyèl (Pwoblèm pou konprann...) <input type="checkbox"/> Visuelle / Vizyèl (Pwoblèm pou wè) <input type="checkbox"/> Pluri-handicap / Plizyèandikap <input type="checkbox"/> Autres / Lòt :.....
<input type="checkbox"/> Sous-titrage / Sakekrianbayonviseyo	<input type="checkbox"/> Physique / Fizik (manke yon pati nan kó) <input type="checkbox"/> Auditive / Oditif (Pwoblèm pou tande) <input type="checkbox"/> Intellectuelle / Entelektyèl (Pwoblèm pou konprann...) <input type="checkbox"/> Visuelle/ Vizyèl (Pwoblèm pou wè) <input type="checkbox"/> Pluri-handicap / Plizyèandikap <input type="checkbox"/> Autres / Lòt :.....
<input type="checkbox"/> audio-visuelle / Sawtandeakwéansanm	<input type="checkbox"/> Physique / Fizik (manke yon pati nan kò) <input type="checkbox"/> Auditive / Oditif (Pwoblèm pou tande) <input type="checkbox"/> Intellectuelle / Entelektyèl (Pwoblèm pou konprann...) <input type="checkbox"/> Visuelle/ Vizyèl (Pwoblèm pou wè) <input type="checkbox"/> Pluri-handicap / Plizyèandikap <input type="checkbox"/> Autres / Lòt :.....

II.II. Mesures appropriées garantissant l'accès à l'information pour les personnes handicapées / Mezi ki pèmèt moun andikape jwenn enfòmasyon

Veillez crochez la ou les réponses qui vous satisfait puis, justifiez-les en peu de mots.. / Fèyonkwa sou repons ou santiki bon an

A- Quelles sont les mesures qui doivent être prise en comptent par le gouvernement haïtien afin de rendre accessibles aux personnes handicapées les informations officielles destinées au grand public ? / Ki mezi ki dwe pran pa moun kap dirije yo pou yo ka rann moun andikape gen aksè a enfòmasyon

Rendre disponible en noire et blanc, audio ainsi qu'en braille les informations écrites destinées au grand public. Pourquoi? / Mete tout enfòmasyon ki dwe al jwenn pèp ayisyen an sou plizyè fòm ekriti tankou : ekriti nwa ak blan, sou fòm aodyo ak an ekriti bray

Codifier puis, insérer de manière officielle des cours de langue des signes dans les écoles, universités particulièrement les écoles professionnelles de

journalisme. Pourquoi ? / Kodifye epi mete kou lang siy nan lekòl ak inivèsite espesyalman lekòl ki ap fòme jounalis

☐Avoir une cellule accessibilité au sein des ministères sectorielles et institutions étatiques qui s'occupe de l'adaptation des documents et informations destinées au grand public. Pourquoi ? /Fók gen yon ekip ki ap travay sou aksesibilite nan ministè sektoryèl yo ak enstitisyon leta yo ki dwe okipe yo de adapte dokiman ak enfòmasyon ki ap al touche pèp lan ?

☐CONATEL doit exiger que les informations médiatiques soient divulguées sous des formats accessibles et adaptées aux besoins de toutes personnes spécifiquement ceux vivant avec une déficience. Pourquoi ? / CONATEL dwe egzije tout radyo ak tele pou yo bay enfòmasyon yon fason ki adapte ak bezwen tout moun espesyalman sa ki andikape. Di poukisa